

Cahier des charges pour un appel à projets sur la conception d'une offre de séjours éco-touristiques

1. Contexte :

L'offre de séjours de découverte dans le Parc national des Cévennes peut se diviser en deux grandes catégories : l'itinérance en ligne (Stevenson, St-Guilhem) ou en boucle (tours de massifs), et les formules en étoile à partir d'un même lieu d'hébergement.

Dans les deux cas, les séjours actuellement commercialisés gravitent majoritairement autour de la randonnée, et de quelques activités de pleine nature comme les Via ferrata ou le canoë. Compte-tenu de son potentiel important en termes de pratiques différentes, le territoire répond assez bien à cette demande, même si elle est plutôt sportive.

Or, de nombreuses autres destinations proposent des catalogues de séjours analogues, avec parfois beaucoup plus de sensations. La notion « d'aventure douce » n'est donc pas une exclusivité cévenole.

Il apparaît qu'aujourd'hui, l'offre patrimoniale « Parc national des Cévennes » est insuffisamment commercialisée, soit parce qu'elle est mal connue des agences de voyage, soit parce que ces dernières ne perçoivent pas l'intérêt de développer ce type de séjour pour des raisons techniques ou financières. Il faut bien sûr qu'il y ait un marché en face de ces offres.

On entend par offre patrimoniale la valorisation des thèmes spécifiques du Parc national, représentatifs de son identité, qui pourraient être mis en marché dans des packages. Il s'agit de la découverte de la nature avec tout ce qui touche à la faune et la flore (observation des oiseaux, botanique, insectes, mammifères, forêt...) mais aussi aux patrimoines comme les paysages (lien avec l'inscription UNESCO), la géologie, la météo ou le ciel étoilé (projet de réserve internationale du ciel étoilé) à l'immersion et au bien-être. On trouve également ce qui concerne les patrimoines immatériels : découverte des cultures locales et des savoir-faire (artisanat, métiers d'art, producteurs..).

2. Objet de l'appel à projets :

L'établissement public du Parc national des Cévennes (EPPNC) souhaite soutenir la conception, la mise en marché ou la promotion de séjours axés sur la découverte des patrimoines naturels et culturels et les rencontres. Ces séjours sont vecteurs des valeurs et de l'identité de la destination Parc national des Cévennes ; ils proposent une expérience éco-touristique.

Ces séjours s'inscriront dans une démarche de tourisme durable et doivent donc associer les acteurs locaux, en particulier ceux engagés auprès du Parc national dans la CETD ou la marque « Esprit parc national ».

Cet appel à projets s'inscrit dans la stratégie suivante :

- Renforcer la destination touristique Parc national des Cévennes
- Diversifier l'offre de séjours par des thématiques innovantes et typiques du territoire
- Enrichir le catalogue des opérateurs de voyage par des séjours recommandés par le

Parc national des Cévennes

- Donner du sens à l'engagement des opérateurs de voyage dans le volet 3 de la CETD, en lien avec les prestataires qualifiés du Parc national

Les séjours qui seront créés dans le cadre de cet appel à projets bénéficieront d'une promotion sur la plateforme Destination Parc national des Cévennes et sur les différents supports de communication de l'EPPNC.

3. Actions et dépenses éligibles :

Les actions éligibles sont :

- Travaux de conception et de préparation du séjour, actions de promotion (plaquettes, web...), coûts internes ou externes (consultant marketing)
- Actions de qualification de prestations s'inscrivant dans le montage de séjours : formation des accompagnateurs, équipements (matériel d'observation, petits aménagements, documentation...)

Il peut s'agir d'action individuelle d'une agence de voyage ou de toute structure habilitée à commercialiser du séjour, ou d'une action collective entre celles-ci et des professionnels du tourisme (un porteur de projet pilote sera alors identifié).

4. Sélection des candidats:

Les projets seront analysés en fonction des critères suivants :

- La nature des patrimoines du Parc national mis en valeur au cours du séjour
- les engagements des prestataires locaux dans le tourisme durable, et spécifiquement avec l'EPPNC à travers la CETD ou la Marque « Esprit parc national »
- le caractère original ou innovant du séjour
- l'accessibilité à tous les publics (familles, déficients...)

L'appel à projet se déroule en 2 temps :

• Phase 1 d'identification des projets

Les porteurs de projet intéressés par la démarche déposent leur candidature avant le 31 mars 2016, à l'aide de la fiche synthétique jointe à l'appel à projet.

Sur la base des éléments de cette fiche, le comité de pilotage identifie les projets qui s'inscrivent dans les objectifs et propose un accompagnement des porteurs de projet afin de finaliser leur proposition.

• Phase 2 de validation des projets retenus

Suite à la phase 1, les porteurs de projet finalisent leur proposition et en font une présentation détaillée (formulaire n°2) comprenant la description du séjour, les travaux de qualification complémentaires à mettre en place, les actions de communication et de promotion prévues, les coûts estimés.

Les candidats produiront un dossier comprenant :

- Une description détaillée du séjour : durée, programme de chaque journée, conditions techniques, services proposés, nombre de participants, prix net client, options...
- la localisation géographique de l'itinéraire (carte avec itinéraires, étapes et points

- d'intérêt)
- La liste des prestataires (hébergeurs, accompagnateurs, restaurants...) associés au projet et leurs qualifications, notamment leurs engagements dans les démarches de qualité du Parc national
 - Les actions de formations ou d'accompagnement prévues
 - Les équipements nécessaires
 - La nature de la clientèle visée
 - La date de commercialisation du séjour
 - Le budget et la nature des dépenses justifiant la subvention sollicitée
 - Tout document ou information complémentaire permettant un meilleur examen du projet

5. Calendrier :

Date de réception des candidatures : jusqu'au 31 mars 2016 par mail à l'adresse suivante : bruno.daversin@cevennes-parcnational.fr

- 15 Avril 2016 : analyse des candidatures par le comité de pilotage
- 15 avril au 15 mai 2016 : accompagnement des candidats
- 15 mai 2016 : dépôt du dossier complet de candidature
- Fin mai 2016 : sélection des projets soutenus

Les projets devront se dérouler au cours de l'année 2016.

6. Conditions d'éligibilité :

- Opérateur de voyage signataire du volet 3 de la CETD, professionnels du tourisme engagés dans la CETD et pilote d'une action collective de qualification et de conception de séjours (agence, entreprise touristique, office de tourisme, association...)
- Proposer un séjour se déroulant dans le Parc national des Cévennes

7. Le comité de pilotage :

Il est composé de :

- L'EPPNC
- L'association CET
- Un représentant du CDT48
- Un représentant de l'ADRT30
- Un ou deux représentants d'offices de tourisme

8. Modalités de soutien :

Les candidatures sélectionnées par la commission tourisme et accès à la nature bénéficieront d'une aide d'un montant maximum de 1000 €. Cette aide pourrait être majorée selon les besoins de formation/qualification ou d'achats et d'équipement. L'EPPNC pourrait également prendre à sa charge des modules de formation en fonction des thématiques retenues et des

intervenants concernés.

Celle-ci sera versée sur présentation d'un bilan de réalisation du projet et de justificatifs de dépenses (factures, temps de travail...),

Les séjours sélectionnés seront recommandés par le Parc national des Cévennes et promus sur les différents outils de communication de l'établissement public.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter Bruno Daversin au 04 66 49 53 06.